



L'alcool et la violence chez les jeunes

LA CONSOMMATION NOCIVE ET DANGEREUSE D'ALCOOL¹ constitue un facteur de risque de violence chez les jeunes, peu importe que ces derniers en soient les auteurs ou les victimes². Les manifestations de cette violence sont multiples, qu'il s'agisse d'intimidation, d'actes violents perpétrés par des bandes, d'agression sexuelle ou de bagarres dans les rues, les bars et les boîtes de nuit. Cette violence frappe autant les jeunes victimes que les jeunes agresseurs, et ses conséquences risquent d'être dévastatrices. En moyenne, tous les jours, la violence interpersonnelle fauche 565 jeunes gens âgés de 10 à 29 ans, surtout de sexe masculin. En outre, pour chaque décès imputable à cette violence, on compterait de 20 à 40 jeunes dont les blessures nécessitent des traitements hospitaliers (1). Aucun secteur de la société n'échappe aux conséquences de la violence chez les jeunes, laquelle cause préjudice aux collectivités et impose un énorme fardeau aux services publics. Les décideurs et les praticiens d'un large éventail d'organismes doivent donc s'attaquer en priorité à la consommation nocive d'alcool et à la violence chez les jeunes. À cet égard, les professionnels de la santé publique jouent un rôle de premier plan dans la création de partenariats et l'adoption de mesures de prévention.

1 La consommation nocive d'alcool est définie comme étant une habitude de consommation d'alcool nocive pour la santé. La consommation dangereuse s'entend d'une habitude de consommation d'alcool qui accroît le risque de conséquences préjudiciables pour la personne qui boit (Organisation mondiale de la Santé, http://www.who.int/substance_abuse/terminology/who_lexicon/en/).

2 Selon le Rapport mondial sur la violence et la santé, jeunes s'entend des jeunes gens âgés de 10 à 29 ans.

La présente fiche de renseignements explique brièvement l'apport de l'alcool à l'éclosion de la violence chez les jeunes, cerne l'ampleur du problème, décrit les facteurs de risque de participation des jeunes à des actes violents liés à l'alcool, énonce les mesures de prévention à prendre et précise le rôle qui incombe à la santé publique.

Liens entre la consommation d'alcool et la violence chez les jeunes

- L'alcool touche directement les fonctions physiques et cognitives chez l'humain. La consommation dangereuse d'alcool risque d'entraîner une perte de maîtrise de soi et un affaiblissement de la capacité de traiter l'information, aiguissant l'impulsivité et la labilité émotionnelle et rendant certaines personnes plus sujettes à réagir avec violence à un épisode de confrontation (2,3). En outre, la perte de contrôle physique et l'affaiblissement de la capacité de reconnaître les signes d'une situation potentiellement dangereuse risquent de faire des buveurs des cibles faciles pour les auteurs de comportements violents (4,5).
- En raison des croyances personnelles et sociales à propos des effets de l'alcool (qui stimulerait censément l'assurance et l'agressivité, par exemple), certaines personnes risquent de boire pour se préparer à participer à des actes violents (6).
- Une personne qui a subi des actes violents ou qui en a été témoin risque de sombrer dans la consommation nocive d'alcool, celle-ci étant perçue comme un mécanisme d'adaptation ou d'autotraitement (7).
- Un milieu inconfortable, bondé et mal géré contribue à une plus grande violence chez les consommateurs d'alcool (8,9).
- L'alcool et la violence sont parfois liés à des facteurs de risque communs (p. ex., une personnalité antisociale) qui contribuent au danger que représentent la consommation excessive d'alcool et les comportements violents (10,11).
- La culture qui prévaut dans certaines bandes de jeunes impose parfois des rites qui associent alcool et violence (Encadré 1).
- La consommation nocive et dangereuse d'alcool compte parmi les principaux facteurs de risque de violence à l'égard du partenaire intime (12), laquelle se manifeste parfois dans les relations entre jeunes (13).
- L'exposition du fœtus à l'alcool chez la mère enceinte entraîne de graves problèmes, dont l'alcoolisme fœtal et le syndrome d'alcoolisation fœtale, et se rattache à des problèmes sociaux ou des troubles du comportement comme la délinquance (14).

ENCADRÉ 1 : Actes violents perpétrés par des bandes de jeunes

Présentes dans le monde entier, les bandes de jeunes sont souvent associées à la violence. Par exemple, dans la ville allemande de Brême, les bandes de jeunes commettent près de la moitié des crimes violents signalés à la police (1). Bien que la plupart des bandes soient constituées de jeunes hommes, l'adhésion à une bande est associée à des niveaux accrus de violence et de consommation d'alcool pour les personnes des deux sexes (p. ex., dans les pays des Caraïbes [15]). Aux États-Unis, des études qualitatives ont

démontré que l'alcool occupait une place prépondérante dans la culture des bandes tout en étant intimement lié à la violence. Ainsi, dans certains cas, les affrontements entre membres d'une bande sont précédés d'épisodes de consommation qui visent à augmenter la confiance en soi. De plus, après s'être battus, les protagonistes boivent ensemble pour sceller l'unité de la bande. Enfin, les bandes procèdent à des rites d'initiation qui marient alcool et violence (6).

Ampleur de la violence liée à l'alcool chez les jeunes

À l'échelle planétaire, il existe peu de données uniformes permettant d'examiner la consommation d'alcool chez les jeunes de différents pays. Toutefois, une série d'enquêtes régionales et internationales (p. ex., l'Enquête sur la santé dans le monde [16], l'Enquête mondiale de santé des écoliers [17] et l'Enquête européenne sur l'alcool et les autres drogues en milieu scolaire [18]) démontrent que les niveaux et les habitudes de consommation varient grandement d'un pays à l'autre. Ainsi, selon l'Enquête sur la santé dans le monde, le taux d'abstinence chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans varie entre 6,7 p. 100 en Lettonie et 98,6 p. 100 aux Comores alors que la proportion de consommateurs excessifs épisodiques³ fluctue entre 0,2 p. 100 au Liban et en Malaisie et 20,1 p. 100 en République tchèque (16). Par rapport à l'ensemble de la population adulte, les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont plus susceptibles d'ingérer périodiquement de grandes quantités d'alcool, tout particulièrement dans les régions de l'Europe et des Amériques que dessert l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) — notamment au Brésil, en République tchèque, en Espagne et en République dominicaine (16). Dans d'autres régions du monde (p. ex., en Israël [19] et aux Philippines [20]),

3 Les seuils de consommation excessive épisodique se définissent comme suit : au Liban, au moins un épisode par semaine donnant lieu à l'ingestion de six consommations ou plus; en Malaisie et en République tchèque, au moins un épisode par semaine donnant lieu à l'ingestion de cinq consommations ou plus.

on observe une augmentation qui laisse craindre une propagation planétaire de la consommation excessive d'alcool. En outre, bien que cette pratique soit plus courante chez les jeunes hommes, la consommation excessive progresse aussi chez les jeunes femmes qui, dans certains pays, dominent maintenant à ce chapitre (p. ex., parmi les 14 à 19 ans en Australie ou les 15 à 16 ans en Lituanie [16]).

Par ailleurs, les niveaux de violence observés chez les jeunes varient grandement selon le pays. Parmi tous les jeunes âgés de 10 à 29 ans, le taux de mortalité imputable à des homicides atteint un sommet en Colombie (84,4 p. 100 000, soit 156,3 p. 100 000 chez les hommes et 11,9 p. 100 000 chez les femmes), comparativement à un plancher de moins de 1 p. 100 000 (tant chez les hommes que les femmes) au Japon et en France (1). On estime qu'à l'échelle planétaire et tous groupes d'âge confondus, l'alcool serait responsable de 26 p. 100 des années de vie perdues par suite d'homicide⁴ chez les hommes, comparativement à 16 p. 100 chez les femmes. Cette statistique s'établit à 18 p. 100 pour les hommes et 12 p. 100 pour les femmes dans les pays en développement⁵ montrant des taux de mortalité élevés (en raison d'autres facteurs comme la maladie et la famine), contre 41 p. 100 pour les hommes et 32 p. 100 pour les femmes dans les pays développés⁶ (16). Bien que la violence n'entraînant pas la mort soit plus difficile à mesurer selon une perspective transfrontalière, des recherches menées dans différents pays ont démontré l'existence d'un lien entre la consommation nocive d'alcool et les comportements violents n'entraînant pas la mort chez les jeunes victimes et les jeunes agresseurs.

Plus précisément :

- En Israël, les jeunes de 11 à 16 ans affirmant avoir bu au moins cinq consommations et s'être enivrés étaient deux fois plus sujets que les autres à commettre des actes d'intimidation, cinq fois plus sujets à subir des blessures lors d'une bagarre et six fois plus sujets à être armés (21).
- En Finlande, 45 p. 100 de tous les incidents violents signalés par des jeunes âgés de 12 à 18 ans mettaient en cause des victimes ou des agresseurs qui avaient bu (22).
- Un lien significatif a été découvert entre la consommation d'alcool et les comportements violents aux Philippines, où 14 p. 100 des jeunes de

4 Années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) (16).

5 Codes de sous-groupes régionaux de l'OMS : AFR-D, AFR-E, AMR-D, EMR-D, SEAR-D (Rapport sur la santé dans le monde 2002, disponible en anglais seulement à l'adresse <http://www.who.int/whr/2002/en/index.html>).

6 Codes de sous-groupes régionaux de l'OMS : AMR-A, EUR-A, EUR-B, EUR-C, WPR-A.

15 à 24 ans ont déclaré avoir commis au moins une agression dans les trois mois précédant l'étude (20).

- En Angleterre et au Pays de Galles, une étude auprès des jeunes de 18 à 24 ans a révélé que, par rapport aux buveurs irréguliers, les hommes ayant l'habitude d'atteindre un état d'ébriété avancée au moins une fois par mois étaient au moins deux fois plus susceptibles d'avoir participé à une bagarre dans les douze mois précédant l'étude. Pour leur part, les femmes respectant cette condition étaient deux fois plus susceptibles de s'être battues (23).
- L'Enquête sur la santé des adolescents des Caraïbes⁷ a démontré l'existence d'un rapport significatif entre le pourcentage de jeunes âgés de 10 à 18 ans ayant consommé de l'alcool dans les douze mois précédant l'enquête et la prévalence d'actes violents commis avec une arme, et ce, tant chez les hommes que les femmes (15).
- Aux États-Unis, une étude réalisée auprès d'un échantillon de jeunes âgés de 18 à 30 ans recrutés dans la collectivité a conclu que près de 25 p. 100 des hommes et 12 p. 100 des femmes avaient été la cible d'agressions ou d'actes violents dans un débit de boissons ou à proximité d'un tel établissement dans les douze mois précédant l'étude (24).

Facteurs de risque en matière de violence liée à l'alcool chez les jeunes

Un large éventail de facteurs contribuent à augmenter le risque que des jeunes commettent des actes violents ou en soient les victimes (Encadré 2). À cet égard, l'alcool constitue un facteur de risque en soi. Cependant, de nombreuses études — réalisées pour la plupart dans des pays développés — se sont expressément penchées sur la violence liée à l'alcool chez les jeunes de même que sur les facteurs de risque connexes.

Chez les jeunes, les hommes sont plus sujets que les femmes à avoir des comportements violents liés à l'alcool ou à être la cible d'actes violents commis par des personnes ayant bu (23,25). Toutefois, dans certains pays comme Israël (21) ou les pays des Caraïbes (15), on a établi un lien entre la consommation nocive d'alcool et la progression disproportionnée de la violence chez les femmes (qui, dans l'ensemble, présentent des niveaux de consommation d'alcool et de violence inférieurs à ceux des hommes).

7 Pays participants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, îles Vierges britanniques, Jamaïque et Sainte-Lucie.

ENCADRÉ 2 : Facteurs de risque en matière de violence chez les jeunes

Facteurs personnels

- Sexe masculin
- Complications au moment de l'accouchement
- Troubles de la personnalité et troubles du comportement
- Faible intelligence ou piètre rendement scolaire
- Impulsivité et difficultés de concentration
- Consommation d'alcool

Facteurs relationnels

- Surveillance parentale médiocre
- Imposition de châtiments physiques sévères par les parents
- Conflits entre les parents
- Famille nombreuse
- Jeune âge de la mère (p. ex., mère adolescente)
- Faible cohésion familiale
- Monoparentalité
- Statut socioéconomique familial précaire
- Amis délinquants

Facteurs communautaires et sociaux

- Présence de bandes, d'armes et de drogues
- Disponibilité de l'alcool
- Intégration sociale déficiente ou faible capital social
- Changement rapide de la démographie chez les jeunes
- Modernisation et urbanisation
- Inégalités de revenu
- Gouvernance faible
- Culture soutenant la violence

Krug et coll., 2002 (1)

À mesure que les jeunes traversent l'adolescence, leur participation aux actes violents liés à l'alcool s'intensifie (p. ex., en Finlande [22]), connaissant son apogée au sortir de l'adolescence et au début de la vingtaine (entre 16 et 19 ans en Angleterre et au Pays de Galles [26]; entre 20 et 24 ans en Australie [27]). D'autres facteurs sont associés à un risque accru de prendre part à des actes violents liés à l'alcool : rendement scolaire médiocre (28); faibles attentes au niveau collégial (29); troubles émotifs à l'adolescence (30); manifestation d'autres formes de comportement antisocial; fréquentation de délinquants (23) ou d'amis consommant de l'alcool (31); traits marqués de personnalité propices à l'agressivité (p. ex., hostilité et colère) (32).

Parfois, au sein des sociétés, les rapports entre l'alcool et la violence varient en fonction de l'ethnisme. Aux États-Unis, les liens entre la consommation d'alcool et les épisodes de bagarre s'avèrent plus étroits chez les jeunes d'origine mexicaine que chez les jeunes caucasiens non hispaniques (33). En Israël, les jeunes juifs qui boivent sont plus portés vers l'intimidation, alors que les jeunes arabes qui consomment sont plus susceptibles d'être armés et de subir des blessures lors de bagarres (21).

Plus les jeunes consomment d'alcool, plus ils risquent de commettre des actes violents. Par ailleurs, les individus qui sont initiés tôt à l'alcool, qui en ingèrent de grandes quantités ou qui boivent souvent sont plus sujets que les autres à devenir

les auteurs ou les victimes d'actes violents (29,34,35,36). Les recherches menées auprès d'écoliers en Suisse ont démontré l'existence d'une relation positive entre la prévalence d'épisodes multiples d'intoxication par l'alcool et la pratique de l'intimidation et de la violence. Elles ont aussi observé une relation négative entre cette même prévalence et le risque de subir l'intimidation d'autrui, surtout parmi les jeunes bien intégrés à la société (37).

Les croyances personnelles et sociales à propos de l'alcool influencent le risque de violence liée à sa consommation. Ainsi, le lien entre l'alcool et la violence s'avère plus étroit dans les sociétés où l'alcool s'intègre peu dans les habitudes quotidiennes (38) ainsi que chez les personnes qui croient que le fait de boire stimule l'agressivité (32). Les comportements violents liés à l'alcool surviennent souvent en soirée, tout particulièrement le weekend (39), et la violence éclate fréquemment dans des lieux de consommation ou non loin de ces établissements (Encadré 3). Parmi les caractéristiques des débits de boissons qui favorisent l'éclosion de la violence, mentionnons le piètre confort des installations (p. ex., lieux bondés, nombre insuffisant de places et aération réduite, chaleur excessive et bruit), le manque d'attrait et la mauvaise gestion des locaux, la vente de boissons alcooliques à prix réduit, l'embauche de portiers agressifs, la présence de nombreux clients en état d'ébriété ainsi que la tolérance des comportements antisociaux comme la vente d'alcool à des mineurs ou à des clients ivres et le laisser-aller à l'égard des jurons et des comportements sexuels manifestes (8,40,41) — autant d'éléments qui sont associés à des comportements violents.

ENCADRÉ 3 : L'alcool et la violence chez les jeunes dans les bars

Des études qualitatives ont démontré que les bars et les boîtes de nuit étaient le théâtre d'actes violents liés à l'alcool qui, souvent, font suite à un élément déclencheur — avances à l'endroit du partenaire sexuel d'une autre personne, consommation renversée ou autre incident (43,44). Pour justifier leur réaction violente, les jeunes hommes font valoir le besoin de défendre leur honneur et de conserver le

respect de leurs pairs. Toutefois, le plaisir de se bagarrer est aussi couramment évoqué (45). Les jeunes hommes qui prennent part à de tels actes croient que l'alcool favorise l'agression, car il donne de l'assurance, stimule le désir de prendre des risques, pique au vif les buveurs et attise l'émotivité tout en minant la capacité des individus de réfléchir aux conséquences des gestes qu'ils posent (44,45).

Par ailleurs, la prévalence de la violence est en raison directe du nombre de débits de boissons établis dans une zone (42).

Conséquences

La violence chez les jeunes a des conséquences profondes, qu'il s'agisse de la détérioration de la santé et du bien-être des victimes, de l'appauvrissement des relations avec les parents et amis, du maintien d'un sentiment de crainte au sein des collectivités ou de l'imposition d'un fardeau pour les services de santé et d'autres services publics. Pour leur part, les victimes risquent de souffrir de blessures physiques (22).

En outre, la consommation d'alcool se traduit souvent par des préjudices encore plus graves (46). Au Pays de Galles, 72 p. 100 des personnes violentées qui se sont présentées un soir de weekend dans un service des urgences ou un service d'aide aux victimes d'accidents avaient été blessées au visage (47). Dans tout le Royaume-Uni, 8 p. 100 des blessures au visage subies lors d'attaques ont été causées par des articles de consommation d'alcool, notamment des bouteilles et des verres utilisés comme armes (46). De telles blessures risquent de laisser des cicatrices permanentes et de provoquer des traumatismes émotifs et psychologiques (48). Plus encore, les victimes de violence à l'adolescence font état de niveaux plus élevés de consommation d'alcool plus tard dans leur vie (7). Quant aux auteurs d'actes violents liés à l'alcool, ils s'exposent à des sanctions judiciaires qui pourraient assombrir leurs perspectives d'avenir sur le plan scolaire et professionnel (49).

En matière de santé et de justice pénale, bon nombre d'enquêtes constatent que les jeunes comptent pour la majorité des demandes de traitements ou des interventions de l'appareil de justice consécutives à des actes violents liés à l'alcool (p. ex., en Norvège [50] et aux États-Unis [51]), ce qui se traduit par des coûts importants. Aux États-Unis, on a estimé à 29 milliards de dollars américains la facture des crimes violents liés à la consommation nocive d'alcool chez les jeunes en 1996 (aux prix de 1998 [52]). En Angleterre et au Pays de Galles, la facture annuelle des crimes violents s'élèverait à 24,4 milliards de livres (près de 44 milliards de dollars américains), compte tenu du coût des traitements médicaux et des interventions de l'appareil de justice criminelle, des revenus non réalisés ainsi que des préjudices physiques et émotifs subis par les victimes (53). La moitié de ces actes violents seraient liés à l'alcool, et les jeunes âgés de 16 à 24 ans compteraient pour la moitié des crimes (54).

Prévention

Il existe une panoplie de programmes de prévention qui ciblent les enfants et leurs parents pour la période de la jeune enfance jusqu'à l'adolescence. Selon des recherches — menées pour la plupart dans des pays à revenu élevé —, ces programmes parviennent à freiner la violence chez les jeunes en misant sur des services prénataux et postnataux, sur des visites à domicile pendant la jeune enfance, sur un renforcement des compétences familiales des parents, sur des thérapies familiales ainsi que sur une formation en développement social à l'intention des enfants, des adolescents et des membres de bandes (1). Dans certains cas à tout le moins (p. ex., les visites à domicile [55]), ces programmes peuvent aussi contribuer à restreindre la consommation d'alcool future chez les jeunes.

En ce qui touche plus particulièrement la violence liée à l'alcool, les mesures de contrôle de l'accès à l'alcool peuvent réduire à la fois les niveaux de consommation et la violence. Aux États-Unis, des études ont démontré que la majoration des taxes sur l'alcool en vue de gonfler les prix contribuait à limiter la fréquence de consommation et à diminuer le risque de consommation excessive chez les jeunes (56). Dans ce même pays, on estime que toute augmentation de 10 p. 100 du prix de la bière réduirait de 4 p. 100 le nombre d'étudiants au niveau collégial prenant part à des actes violents (57). À Diadema, au Brésil, l'interdiction de la vente d'alcool après 23 h aurait permis de prévenir 273 meurtres (tous âges confondus) en deux ans (58). En Australie, la prolongation des heures d'ouverture des débits de boissons serait liée à une progression de la consommation et de la violence (59).

Les lois concernant l'âge minimum requis pour acheter de l'alcool peuvent contribuer à restreindre la disponibilité de l'alcool pour les jeunes. Là où il existe de telles lois, l'âge minimum requis varie entre 15 ans (p. ex., en Slovénie) et 21 ans (p. ex., aux États-Unis). En certains endroits, toutefois, la vente illégale d'alcool aux mineurs est pratique courante (60). Une solution efficace pour contrer le phénomène consiste à former les serveurs et à appliquer rigoureusement les lois concernant la vente d'alcool à des personnes d'âge légal (61), notamment par la voie d'achats témoins et de sanctions pouvant inclure la révocation du permis. Rares sont les recherches ayant mesuré l'efficacité de telles initiatives sur les niveaux de violence, la plupart des études disponibles ayant été menées aux États-Unis. Dans certaines régions de ce pays, le fait de restreindre la disponibilité de l'alcool pour les mineurs a permis de réduire le nombre d'infractions pour inconduite chez les jeunes âgés de 15 à 17 ans (62).

Toujours aux États-Unis, des recherches ont observé que les programmes de modification des normes sociales — par la rectification de perceptions erronées concernant les habitudes de consommation des pairs — pouvaient contribuer à réduire les niveaux de consommation nocive chez les étudiants au niveau collégial (63) et, partant, soutenir la lutte contre la violence liée à l'alcool. Sur le plan personnel, l'adoption de mesures de courte durée permet, dans certains cas, de freiner la consommation d'alcool des jeunes les plus susceptibles de commettre ou de subir des actes violents après avoir bu. Une intervention précise, menée dans un service de chirurgie buccale et maxillo-faciale auprès de jeunes hommes portant au visage des blessures imputables à l'alcool, a su réduire de façon marquée la consommation chez ces personnes (65). Mieux encore, la prise de mesures de courte durée ciblant de jeunes hommes violents comparaisant devant un tribunal correctionnel a réussi à atténuer le risque d'agression au cours de l'année suivante (évalué d'après le nombre de visites dans un service des urgences ou un service d'aide aux victimes d'accidents), mais n'a eu aucun effet sur le risque de récidive (66).

Une autre solution pour contrer la violence liée à l'alcool chez les jeunes consiste à intervenir pour modifier les lieux de consommation. Par exemple, il y a moyen de créer des milieux moins propices à la violence en offrant une formation visant à améliorer les pratiques des gestionnaires et du personnel (67), en mettant en œuvre des codes de bonnes pratiques et en appliquant rigoureusement les lois sur l'attribution de permis (68). À l'échelle du milieu nocturne général, tout regroupement de personnes en état d'ébriété en fin de soirée comporte un risque accru de confrontations violentes (69). Il a été démontré que l'adoption de mesures comme la prestation de services de transport sécuritaire en fin de soirée (68), l'amélioration de l'éclairage des rues (70) et l'utilisation de systèmes de télévision en circuit fermé (71) pouvait contribuer à réduire la violence liée à l'alcool à proximité des débits de boissons. En outre, il est possible de décourager les comportements antisociaux par le biais de mesures juridiques, qu'il s'agisse d'imposer des amendes pour inconduite mineure liée à l'alcool (p. ex., ivresse dans un lieu public) ou encore d'émettre des ordonnances interdisant aux auteurs d'actes violents liés à l'alcool de pénétrer dans des débits de boissons. Cependant, l'efficacité de telles interventions n'a pas été pleinement évaluée.

Dans les pays à revenu élevé autant que dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la violence associée à l'alcool peut être combattue au moyen d'interventions concertées de différents groupes et secteurs en

Programme DESEPAZ en Colombie

En réaction à l'augmentation des niveaux de violence dans sa ville, le maire de Cali, en Colombie, a dirigé l'élaboration du programme DESEPAZ, fondé sur un partenariat conclu avec des guérilleros démilitarisés, des représentants syndicaux, des membres du clergé et des chefs du secteur privé. Le programme prévoyait l'élaboration d'un système de renseignements précis permettant de mesurer les seuils de violence ainsi que l'adoption d'un train de mesures pour renforcer l'application de la loi (y compris l'instruction et la formation des policiers), assurer une meilleure communication entre les citoyens et les autorités de police de même que promouvoir l'éducation et l'emploi pour les populations, tout particulièrement les jeunes à risque élevé. Compte tenu du rôle important joué par l'alcool dans l'éclosion de la violence, les autorités ont imposé des heures de fermeture aux bars et aux boîtes de nuit de façon à restreindre les ventes d'alcool. À la suite de cette intervention, les hôpitaux et les responsables de la circulation ont fait état d'une baisse du nombre de blessures (72).

Projets d'action pour la sécurité du Queensland, en Australie

Les villes australiennes de Cairns, Townsville et Mackay ont été le théâtre de projets d'action pour la sécurité qui ciblaient la violence dans les boîtes de nuit et les zones de vie nocturne intense. Ainsi, des ressources ont été affectées à l'amélioration de la réglementation de l'État, à l'élaboration d'un mécanisme connexe de soutien communautaire ainsi qu'à la promotion de l'autoréglementation auprès des gestionnaires de bars et de boîtes de nuit. Diverses mesures ont été prises, dont l'application rigoureuse des lois par la police et les autorités chargées de l'attribution des permis, la création de groupes de travail et de forums communautaires abordant des questions relatives à la vie nocturne, la conduite d'évaluations des risques dans les lieux de consommation de même que la mise en œuvre de codes de pratique. Ces efforts ont permis de réduire notablement le nombre de disputes (28 p. 100), d'agressions verbales (60 p. 100) et d'échanges de menaces (41 p. 100) dans les débits de boissons, tout particulièrement à la suite d'améliorations touchant le confort des établissements (p. ex., le nombre de places disponibles), les services de transport en commun, la prévalence des comportements sexuels manifestes ainsi que le nombre d'hommes en état d'ébriété avancée (68).

vue de la mise en place d'un ensemble intégré de mesures de prévention (Encadré 4). Dans certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, l'adoption de mesures très ciblées — comme l'application de règlements concernant l'âge minimum requis pour acheter de l'alcool ou le renforcement et l'élargissement du processus d'attribution de permis pour débits de boissons — serait d'un grand secours pour contrer la violence liée à l'alcool chez les jeunes. Par exemple, la Chine et la Gambie ne fixent aucun âge minimum requis pour acheter de l'alcool. Par ailleurs, on croit qu'entre 80 p. 100 et 90 p. 100 des débits de boissons en Afrique du Sud sont exploités sans permis. En outre, dans bon nombre de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, une grande part de l'alcool consommé est de fabrication artisanale, ce qui signifie que les stratégies visant à gonfler les prix de l'alcool risquent de rater leur cible, incitant plutôt les buveurs à se tourner vers l'alcool bon marché de fabrication artisanale (74). D'autres recherches seront nécessaires dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire afin de déterminer les mesures efficaces de lutte contre la violence liée à l'alcool et afin d'examiner les possibilités de réglementation de la production et de la vente d'alcool.

Rôle de la santé publique

Pour prévenir la violence, le réseau de la santé publique exploite un éventail de données et d'études qui permettent non seulement de mieux comprendre la portée du phénomène, ses causes et les facteurs de risque connexes, mais aussi d'adopter des mesures efficaces fondées sur l'action collective. Pour ce qui est de la violence liée à l'alcool chez les jeunes, les priorités en matière de santé publique s'énoncent comme suit :

- Recueillir et colliger des renseignements sur les niveaux et les habitudes de consommation chez les jeunes, la prévalence de la violence parmi ces individus ainsi que la part de l'alcool dans l'éclosion de cette violence.
- Promouvoir, exécuter et évaluer des recherches sur les liens qui existent entre la violence chez les jeunes et la consommation d'alcool par les auteurs et les victimes d'actes violents, de façon à mieux cerner l'ampleur du problème de même que les facteurs de risque et de protection, tout particulièrement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.
- Mesurer les coûts qu'occasionnent la consommation nocive d'alcool et la violence (frais de santé, coûts économiques et coûts sociologiques élargis) ainsi que diffuser cette information.
- Élaborer des mesures prometteuses de prévention, les évaluer et les mettre en œuvre à grande échelle.

- Favoriser la conclusion de partenariats inter-organismes en vue de contrer la violence chez les jeunes par le biais d'une prise de conscience des liens qui existent entre la consommation nocive d'alcool et la violence et par le biais d'une sensibilisation accrue au caractère cyclique de cette violence et de la consommation d'alcool qui s'y rattache, aux conséquences de ces phénomènes de même qu'aux mesures efficaces et rentables à adopter pour s'y attaquer.
- Promouvoir des programmes d'information scolaire sur la violence et l'alcool qui reposent sur des approches systémiques et qui mobilisent les parents, les collectivités et les services locaux.
- Promouvoir des politiques pour restreindre l'accès à l'alcool, limiter l'âge de l'initiation à l'alcool, contrôler la consommation nocive et réduire les préjudices connexes subis par les jeunes.

Politiques

À l'échelle internationale, la consommation nocive et dangereuse d'alcool et la violence sont perçues comme de grands enjeux de santé publique auxquels il faut s'attarder de toute urgence. Les organisations de santé nationales et internationales jouent un rôle de premier plan dans la promotion de politiques ciblant les liens qui existent entre la consommation d'alcool et la violence; ainsi, elles favorisent des initiatives de prévention qui contribuent à améliorer la santé publique. En matière d'alcool et de violence, l'OMS met sur pied des programmes détaillés qui visent à lancer et exécuter des recherches, à cerner des mesures de prévention qui portent fruit ainsi qu'à inciter les États membres à adopter des programmes efficaces et à harmoniser leurs politiques en vue de freiner la consommation nocive et dangereuse d'alcool de même que la violence.

En ce qui touche la consommation d'alcool, l'OMS collige et diffuse des renseignements scientifiques, élabore des recherches et des initiatives stratégiques de portée mondiale ou régionale, aide les pays à renforcer leur capacité de surveillance des comportements et des préjudices connexes ainsi que favorise la prévention, le dépistage précoce et la gestion des troubles par les services de santé primaire (75). En 2005, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution relative aux *problèmes de santé publique causés par la consommation nocive d'alcool* (WHA58.26 [76]), laquelle reconnaît les conséquences sociales et sanitaires de cette dernière et demande aux États membres d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies efficaces pour atténuer ces conséquences. En outre, la résolution prie l'OMS de fournir un soutien aux États membres

pour qu'ils puissent surveiller les préjudices causés par l'alcool, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des programmes efficaces ainsi que renforcer les preuves scientifiques relatives à l'efficacité des politiques.

En ce qui touche la violence, l'OMS a, en 2002, lancé une campagne mondiale pour la prévention de la violence qui visait à sensibiliser la communauté internationale au problème (notamment chez les jeunes), à souligner le rôle de la santé publique sur le plan de la prévention et à multiplier les initiatives de prévention de la violence à l'échelle régionale, nationale et internationale. La philosophie qui sous-tend cet effort est définie dans le *Rapport mondial sur la violence et la santé* de l'OMS (1). Dans une résolution adoptée en 2003 (WHA56.24 [77]), l'Assemblée mondiale de la santé incite les États membres à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport et prie le Secrétariat de collaborer avec les États membres en vue d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur des preuves scientifiques qui contribueront à l'adoption de mesures pour prévenir la violence et en atténuer les effets. Créée en complément de cette initiative, l'Alliance pour la prévention de la violence offre une tribune d'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires, au profit des gouvernements et autres organismes qui s'efforcent de contrer la violence dans le monde entier.



Toutes les références utilisées dans la rédaction de ce document peuvent être consultées à l'adresse :

http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/en/index.html (en anglais seulement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites Web suivants :

http://www.who.int/violence_injury_prevention (en anglais seulement);

http://www.who.int/substance_abuse/en (en anglais seulement);

http://www.who.int/substance_abuse/terminology/who_lexicon/en (en anglais seulement).

Où communiquer avec :

Département de la prévention de la violence et des blessures

Dr Alexander Butchart

Téléphone : +41-22-791-4001 Télécopieur : +41-22-791-4332

Courriel : butchart@who.int

Département de la santé mentale et de la toxicomanie

Dr Vladimir Poznyak

Téléphone : +41-22-791-4307 Télécopieur : +41-22-791-4160

Courriel : poznyak@who.int

Organisation mondiale de la Santé

20, avenue Appia

CH-1211, Genève 27, Suisse

John Moore University, Centre for Public Health

Prof. Mark Bellis

Téléphone : +44-(0)-151-231-4511

Télécopieur : +44(0)-151-231-4515

Courriel : m.a.bellis@livjm.ac.uk

Centre for Public Health

Liverpool L3 2AV

Royaume-Uni

L'Organisation mondiale de la Santé remercie l'Agence de la santé publique du Canada pour la traduction de ce document en Français.

© Organisation mondiale de la Santé 2006

Conçu par Inis — www.inis.ie